FH.1.4443.9.

Case
FRC
15060

DISCOURS

Prononcé au Parlement de Dijon, les Chambres aſſemblées, le 15 Octobre 1788, par Me. Boucherat, Procureur en toutes Cours, en qualité de Syndic des Procureurs du Bailliage de la même Ville.

MESSIEURS,

Les Procureurs du Bailliage de cette Ville, animés par leurs propres ſentimens, & à l'exemple des Officiers de leur Siege, n'ont ceſſé de prendre part aux malheurs publics occaſionnés par les loix déſaſtreuſes, enrégiſtrées à main armée, & auxquelles vous avez oppoſé les plus généreux & les plus ſalutaires efforts.

Ils ont également partagé les diſgraces dont

THE NEWBERRY LIBRARY

54

la Magiſtrature a été frappée ; & ils oſent ſe flatter de n'avoir rien fait qui puiſſe inſpirer les moindres doutes ſur la pureté de leurs ſentimens.

Pénétrés du reſpect dû aux Loix fondamentales du Royaume, & aux Magiſtrats qui en ſont les vrais défenſeurs, leurs vœux ne tendoient qu'à voir l'ordre rétabli par le meilleur des Rois.

Cet inſtant eſt arrivé : votre triomphe, Meſſieurs, eſt d'autant plus éclatant, qu'il étoit deſiré de tous les ordres de l'Etat ; & les applaudiſſemens univerſels qui retentiſſent de toutes parts, ſont des témoignages certains de la reconnoiſſance & de la vénération publiques.

Qu'il eſt beau, Meſſieurs, de fonder ſon empire ſur l'amour de la Nation : qu'il eſt flatteur pour nous, & particuliérement pour moi, de concourir à vous en apporter l'hommage !